

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 décembre 2025 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 23 décembre 2025 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)	X	
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)		X
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte		X
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_29-DE
Reçu le 24/12/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/29

OBJET : Protocole transactionnel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente-Maritime et le Département de la Charente-Maritime

Considérant l'article L. 423-1 du Code des relations entre le public et l'administration,

Considérant l'article 2044 et suivants, et les articles 2051 et 2052 du Code Civil,

Considérant la circulaire du Premier ministre du 06 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant le contrat de délégation de service public du port de commerce de Rochefort conclu le 19 décembre 2007 entre le Département de la Charente-Maritime et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge,

Considérant le contrat de concession du port de commerce de Tonnay-Charente conclu le 31 décembre 1991 entre le Département de la Charente-Maritime et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge,

Considérant que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente s'est substitué au Département à la faveur d'une convention de transfert de compétences en date du 7 avril 2017,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente-Maritime a quant à elle repris les droits et obligations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge,

Considérant la nécessité d'approuver le projet de protocole ayant pour objet de mettre un terme définitif au Différend relatif aux modalités de liquidation de la fin des contrats de concession et de délégation ainsi qu'à toutes les actions contentieuses et/ou contestations nées ou à naître, susceptibles d'être engagées et relatives au Différend, à l'exception des garanties légales et contractuelles, auxquelles sont tenues les Parties,

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_29-DE
Reçu le 24/12/2025

Considérant le projet de protocole,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE DE:

- 1°) approuver, le protocole transactionnel entre le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, le Département de la Charente-Maritime et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente-Maritime concernant les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente.
- 2°) autoriser son Président à signer ledit protocole ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

